

Projet de plan d'action intersectoriel en itinérance

2007-2012

Comité de liaison en itinérance de Montréal

15 Mai 2007

TABLE DES MATIÈRES

Présentation.....	2
1. Contexte	3
2. Rappel du phénomène.....	4
3. Portrait de l'itinérance.....	5
Caractéristiques	5
Types d'itinérance reconnus sur le territoire	5
Dénombrement	6
La présence autochtone.....	6
Les jeunes de la rue.....	7
4. Problématiques actuelles et tendances émergentes.....	7
Problématiques prioritaires.....	8
Tendances émergentes.....	8
5. Les enjeux d'ici 2011.....	8
6. Proposition d'objectifs et d'actions à mettre de l'avant.....	9
Orientation 6.1 Améliorer les conditions de vie des personnes itinérantes.....	10
Orientation 6.2 Assurer un meilleur accès aux services de santé et aux services sociaux.....	11
Orientation 6.3 Prendre des mesures afin de réduire les problèmes de partage de l'espace public et favoriser l'exercice de la citoyenneté	12
Orientation 6.4 Mettre à jour nos connaissances dans le domaine de l'itinérance	13
Orientation 6.5 Le partenariat entre les réseaux incluant la consolidation des ressources communautaires / et des services institutionnels pour les SDF	14
Annexes.....	15
Annexe 1 Liste des membres	16
Annexe 2 Rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.....	17

PRÉSENTATION

Le dépôt de ce projet de plan d'action intersectoriel en itinérance résulte de travaux menés par le Comité de liaison en itinérance de Montréal. Les partenaires impliqués ont convenu de poursuivre la lutte contre l'itinérance sur l'ensemble du territoire de l'Île de Montréal et de continuer d'apporter des solutions structurantes aux personnes dans le besoin.

Le travail a consisté dans un premier temps à colliger une abondante documentation sur diverses problématiques touchant l'itinérance et à préparer un document-synthèse faisant état des principaux enjeux pouvant mener à des actions intersectorielles d'ici 2012. Par la suite, des entretiens ont été réalisés auprès d'informateurs-clés ciblés, issus des milieux institutionnel, municipal et communautaire, à partir d'une grille d'entrevue destinée à ces informateurs. Ces entretiens ont permis de valider les constats et problématiques émergentes et d'identifier les pistes d'action intersectorielles prioritaires. Un plan d'action a été élaboré dans un deuxième temps sur la base des données recueillies.

Les membres du comité de liaison en itinérance ont été consultés à plusieurs étapes au cours du processus menant au dépôt du présent document.

Ce projet de plan d'action présente les éléments les plus probants de la problématique et identifie des orientations ainsi que des actions pour répondre aux besoins des personnes itinérantes dans la région métropolitaine. Bien que l'ensemble des interventions en cours en itinérance ne soit pas inclus dans ce plan, celles-ci s'inscrivent dans une durée et une continuité qui contribuent à soutenir les actions destinées aux personnes itinérantes ou à risque de le devenir.

Enfin, cette consultation sur le projet de plan d'action vise à amener les partenaires concernés à convenir des orientations, objectifs et actions à entreprendre d'ici 2012. Elle vise également à permettre à chacun des partenaires de préciser les responsabilités qu'ils comptent assumer dans le cadre de ce plan d'action.



1. Contexte

Les membres du Comité de liaison en itinérance de Montréal (liste en Annexe 1) ont convenu de se doter d'un plan d'action intersectoriel pour les cinq prochaines années. Ce plan d'action s'inscrit dans le contexte de réformes structurelles tant au niveau municipal qu'au niveau du réseau de la santé et des services sociaux. Il vise à assurer une meilleure coordination des interventions à mener pour prévenir et lutter contre l'itinérance et ses effets sur les personnes elles-mêmes et sur leur environnement.

L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, la Ville de Montréal et le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) confirment ainsi leur volonté de poursuivre ensemble l'action intersectorielle entreprise depuis plus d'une décennie auprès des personnes itinérantes selon leurs responsabilités et missions respectives. Voici un bref rappel de leur rôle :

- L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal en lien avec ses établissements contribue à soutenir la prestation des services destinés aux personnes itinérantes par le biais de programmes s'adressant notamment aux jeunes, aux femmes, aux personnes démunies, aux hommes en difficulté. Les services s'adressent également à des personnes itinérantes ou à risque de le devenir qui peuvent présenter des problèmes associés dont des problèmes de santé mentale, de consommation abusive de produits ou substances et de maladies infectieuses. Elle met aussi l'accent sur le développement de services de 1^{ère} ligne dans les établissements concernés. Depuis plusieurs années, le CSSS Jeanne-Mance - CLSC des Faubourgs offre les services d'une clinique pour les jeunes de la rue et dispose d'une équipe d'intervenants socio-sanitaires pour la population itinérante. Plus récemment, l'Agence de Montréal a investi plus d'un million de dollars en financement récurrent pour le soutien communautaire dans la réalisation de nouvelles unités de logement et aussi pour consolider ce soutien dans des unités existantes s'adressant aux personnes itinérantes.
- La Ville de Montréal intervient auprès des personnes itinérantes par le biais de programmes dans les secteurs de l'habitation, de la sécurité publique et du développement social. Ces initiatives visent à favoriser leur réinsertion sociale, à mettre en place des mesures pour prévenir l'errance urbaine et à améliorer les rapports entre les personnes sans-abri, les résidents, les passants et les commerçants. Par exemple, entre janvier 2002 et mai 2005, dans le cadre de l'Opération Solidarité 5000 logements, la Ville de Montréal, à titre de partenaire financier et de mandataire de la SHQ sur le territoire de l'île de Montréal, a soutenu la réalisation de 22 projets résidentiels comportant 611 nouveaux logements pour les personnes itinérantes ou à risque de le devenir. Totalisant des subventions de plus de 47 millions \$, ces projets ont bénéficié d'un financement conjoint provenant des paliers fédéral, provincial et municipal¹. Le Service de police, quant à lui, exerce son rôle de maintien de l'ordre et de contrôle de la criminalité. Les policiers ont le devoir d'intervenir lorsqu'il y a infraction ou qu'un appel leur est acheminé. Depuis nombres d'années, le SPVM s'implique activement à améliorer sa réponse face aux personnes itinérantes. Plusieurs initiatives ont été mises de l'avant, dont des mécanismes de collaboration en vue de faciliter l'accès des personnes itinérantes à des services sociaux et de santé.

¹ Ces projets sont subventionnés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, dont les fonds proviennent des gouvernements du Québec (Société d'habitation du Québec) et du Canada (Société canadienne d'hypothèques et de logement), de la Communauté métropolitaine de Montréal, de l'Agglomération et de la Ville de Montréal.

- Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) est un partenaire majeur depuis plus de trente ans. Il regroupe actuellement plus de 70 organismes intervenant auprès de la population itinérante ou à risque à Montréal. Les principaux secteurs représentés au sein du RAPSIM sont, notamment, les refuges, les maisons d'hébergement, le logement social avec support communautaire, les centres de jour et de soir, le travail de rue et/ou de milieu et d'accompagnement.

Finalement, nous devons souligner les investissements du gouvernement fédéral depuis 2001 dans le cadre du programme d'Initiative de Partenariats en Action Communautaire (IPAC). À ce jour, près de 62 millions de dollars ont été octroyés sur l'Île de Montréal pour venir en aide aux sans-abri. Le 19 décembre 2006, le gouvernement Harper annonçait sa nouvelle stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI), dotée d'un budget de 270 millions de dollars sur deux ans. De nouveaux projets pourront vraisemblablement être soumis en vue d'obtenir un soutien financier au cours de l'automne 2007.

2. Rappel sommaire du phénomène

La problématique de l'itinérance mobilise les acteurs sociaux montréalais depuis plusieurs décennies. En 1987, le comité des sans-abri de la Ville de Montréal adoptait la définition suivante de la personne itinérante : «une personne qui n'a pas d'adresse fixe, qui n'a pas l'assurance de logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir; à très faible revenu; avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services; avec des problèmes soit de santé mentale, soit d'alcoolisme et/ou de toxicomanie, et/ou désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable²».

En 2001, dans le cadre des travaux de l'Initiative de Partenariats en Action Communautaire (IPAC), le Comité des partenaires complétait cette définition par l'ajout suivant : «...parmi les caractéristiques sociales les plus souvent remarquées dans la population itinérante, on retrouve l'exclusion, l'instabilité permanente et le cumul des problèmes».

Le phénomène de l'itinérance est présent et visible dans plusieurs quartiers centraux. Toutefois, le phénomène est aussi en émergence hors du centre-ville.

² GODLEY, Claudette et. al. (1987). **Vers une politique municipale pour les sans-abri**. Rapport du comité des sans-abri déposé au Conseil municipal de la Ville de Montréal le 13 avril 1987.



3. Portrait de l'itinérance

Caractéristiques :

Il est reconnu que les personnes itinérantes vivent généralement une existence marquée par l'exclusion sociale et la désaffiliation sociale. Elles sont aux prises avec la pauvreté, le chômage, la rareté de logements salubres à prix abordable et la discrimination exercée à l'égard de ces personnes sur le marché locatif. Au plan individuel, leur parcours est ponctué d'histoires de maladie, de violence, de décrochage et d'échecs. Pour les femmes itinérantes, la violence conjugale est souvent un des facteurs ayant contribué à leur situation.

Bien que l'on croise encore souvent «le clochard ou la bag-lady typiques» dans le paysage montréalais, les jeunes de la rue présentent un profil plus diversifié : on croise des jeunes issus des centres jeunesse ou des jeunes laissés-pour-compte, des jeunes provenant d'une région éloignée venus trouver du travail en ville, des jeunes prostitués, des jeunes de banlieue venus passer la fin de semaine au centre-ville, des jeunes utilisateurs de drogues injectables, des jeunes anarchistes en butte contre la société capitaliste.

L'itinérance se diversifie. Les responsables des ressources se retrouvent devant des demandes ou des situations de plus en plus complexes. À titre d'exemple, l'arrivée de jeunes accompagnés de chiens ou l'arrivée de jeunes couples posent des problèmes aux ressources d'hébergement.



Types d'itinérance reconnus sur le territoire :

- L'itinérance situationnelle ou transitoire réfère aux personnes momentanément sans logement alors qu'elles ont généralement un toit.
- L'itinérance épisodique ou cyclique réfère aux personnes qui vont et viennent entre un logement et la rue.
- Enfin, l'itinérance chronique réfère aux personnes qui n'ont pas connu de logement stable depuis une longue période de temps.

Dans le cadre des travaux de l'IPAC, les membres du comité des partenaires ajoutaient que «les personnes itinérantes couvrent maintenant toute la gamme des catégories à la fois plus jeunes et plus vieilles. La clientèle journalière apparaît encore comme une population très masculine malgré une augmentation du nombre de femmes. Les 30-44 ans sont la cohorte la plus nombreuse en hébergement». (plan communautaire 2003).



Dénombrement :

L'exercice de dénombrement le plus récent date de 1998. L'Institut de la statistique du Québec³ affirmait alors que «Montréal comptait 28 214 personnes différentes ayant fréquenté soit un centre d'hébergement (8 253) soit une soupe populaire et un centre de jour; de ce nombre, 12 666 personnes avaient été sans domicile fixe au cours des 12 derniers mois». La nécessité d'actualiser ces données est soulignée par plusieurs partenaires.

Une étude plus récente de Marie-Marthe Cousineau (2005)⁴ concernant les personnes fréquentant les trois refuges pour hommes en saison froide pour la première fois, incluant les quarante unités pour femmes du Pavillon Patricia Mackenzie, présente des données intéressantes : 697 nouvelles personnes différentes ont été recensées durant la période du 15 décembre 2003 au 15 avril 2004. Le manque de logement est la principale raison invoquée pour justifier la fréquentation des refuges. Plus récemment, le rapport annuel de la Mission Old Brewery faisait mention d'un nombre total de 1 264 nouveaux clients pour l'année 2005-2006.



Les différents visages de l'itinérance :

L'itinérance touche encore majoritairement les hommes bien que l'on constate une plus grande représentation de femmes. Globalement, la moyenne d'âge diminue et les jeunes de 16-17 ans sont davantage à risque. L'itinérance se compose également de personnes provenant de groupes ethnoculturels ce qui reflète la réalité urbaine actuelle.

L'itinérance chronique est fréquente et rend le phénomène encore plus visible. Les problèmes sont de plus en plus complexes, avec une combinaison de problématiques toujours plus large : violence, problèmes de santé physique et mentale, troubles envahissants du développement et déficience intellectuelle, sur-médication, alcoolisme et polytoxicomanie, prostitution, jeu compulsif, isolement, solitude.

Parmi les tendances en émergence, on remarque :



La présence autochtone :

Le phénomène de l'itinérance des personnes autochtones est de plus en plus visible à Montréal. L'ensemble des partenaires convient qu'on ne peut recourir qu'aux modes d'interventions usuels avec les membres des Premières Nations et qu'il y a beaucoup à faire, entre autres, au niveau des problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie et de logement. Une réflexion doit être amorcée sur les approches les plus adaptées au regard des expériences acquises avec cette population.

³ Fournier, L., Chevalier, S., Ostoj, M. et Caulet, M. (1998). **Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et de Québec – 1996-97 : 2-Montréal : premiers résultats.** Rapport de recherche. Santé Québec.

⁴ Cousineau, M.-M., Courchesne, A., Matton-Laquerre, V. et Jastremski, M. (2005). **Portrait de la clientèle fréquentant les refuges pour itinérants en saison froide.** Rapport de recherche. Montréal. Centre international de criminologie comparée.

Dans un document produit en 2002⁵, le Centre d'amitié autochtone de Montréal affirme que l'exclusion et la ségrégation sont le lot des Montréalais membres des Premières Nations, Inuits et Métis. Des barrières culturelles, linguistiques et des critères administratifs ne tenant pas compte des particularités culturelles freineraient ces personnes dans la quête de services.

Les jeunes en situation d'itinérance :

Montréal constitue un pôle d'attraction important, notamment pour les jeunes de la rue en provenance des régions et de l'extérieur du Québec. À ces visiteurs, dont le nombre augmente l'été venu, se joignent des jeunes montréalais en rupture avec diverses institutions ou aux prises avec la précarité résidentielle. Selon l'étude de Céline Bellot⁶ en 2003 «...l'explosion estivale du nombre de ces jeunes ne doit pas nous faire croire que l'errance estivale est très différente de l'expérience annuelle de la rue. Le caractère saisonnier de cette figure renvoie davantage à la visibilité du phénomène qu'à des différences particulières entre les jeunes présents durant l'été dans la rue ou durant toute l'année. Pour autant, la quête de soi se réalise dans des expériences différentes. C'est pourquoi, il importe d'accompagner cette errance estivale pour prévenir sa chronicité». (p. 13).

Ces jeunes fréquentent la rue pour y faire des apprentissages avec leurs pairs et pour se réaliser en dehors des milieux traditionnels d'insertion sociale. Plusieurs d'entre eux sont particulièrement vulnérables du fait de leur faible niveau de scolarité, de leurs difficultés d'insertion socioprofessionnelle, de leur isolement, du manque de ressources et de problèmes de santé découlant de leur mode de vie précaire. Ils constituent des cibles pour les gangs de rue, le crime organisé, les souteneurs et les trafiquants de drogue. Leur présence pose divers problèmes dont celui du partage de l'espace public et de la judiciarisation qu'entraîne l'émission des contraventions. En outre, les risques reliés à certains comportements inadéquats et/ou à la consommation de substances illicites chez ces jeunes peuvent avoir des effets dévastateurs sur leur santé et leur parcours de vie. (voir travaux de recherche de Élyse Roy, DSP⁷).

4. Problématiques prioritaires et tendances émergentes :

Les problématiques les plus souvent mentionnées, au regard des populations itinérantes masculine et féminine tant dans les travaux de recherche que par les intervenants-clés, sont :

⁵ Homelessness Among Montreal's First Nation, Inuit and Métis, A summary Report of Findings, Native Friendship Centre of Montreal, June 2002.

⁶ Bellot, C. et Goulet, M. (2003). **Les besoins en logement des jeunes en situation de rue**. Montréal. Rapport de recherche. Ville de Montréal.

⁷ Roy, É et al. (1998). **Étude de cohorte sur l'infection au VIH chez les jeunes de la rue de Montréal**. Rapport d'étape numéro 1. Direction de la Santé publique.

Roy, É et al. (2001). **Étude de cohorte sur l'infection au VIH chez les jeunes de la rue de Montréal**. Rapport d'étape numéro 2. Direction de la Santé publique.

Roy, É et al. (2002). **L'initiation et les pratiques d'injection chez les jeunes utilisateurs de drogues injectables de Montréal**. Rapport final. Direction de la Santé publique.



Problématiques prioritaires

- L'accès à l'hébergement d'urgence demeure fragile et il y a pénurie de ressources pour les personnes exclues des refuges. La population masculine est encore celle qui est la plus visible chaque jour.
- La production annuelle de nouveaux logements sociaux avec soutien communautaire doit être planifiée pour offrir une réelle opportunité de réinsertion sociale et prévenir l'engorgement des refuges. De plus, le financement récurrent du soutien communautaire dans les OSBL d'habitation existants doit être consolidé.
- La diminution du parc privé de maisons de chambres se poursuit.
- L'accès aux services d'urgence en milieu hospitalier demeure problématique; l'accès aux soins et aux suivis l'est également. Les cas de co-morbidité et de double-diagnostic sont plus fréquents.
- Les personnes souffrant de problèmes de santé mentale obtiennent difficilement le niveau de services requis par leur état.
- Les problèmes liés à la consommation et au jeu sont importants.
- La cohabitation entre les différents groupes de citoyens (personnes itinérantes, jeunes de la rue, commerçants, résidents, etc.) crée des tensions dans certains secteurs de la ville. De plus, l'espace public non-sécuritaire et intolérant représente un risque supplémentaire pour les femmes sans-abri.
- Les problèmes liés à la judiciarisation des personnes itinérantes et des jeunes de la rue nécessitent différentes actions.
- L'offre de formation et/ou d'information des intervenants oeuvrant auprès des personnes itinérantes devrait être optimisée.
- Le phénomène de l'itinérance serait encore en croissance, selon de nombreux intervenants ; toutefois, nous ne disposons pas de données à jour permettant d'avoir un portrait bien documenté de la situation (nombre/profils/caractéristiques).



Tendances émergentes :

- Le rajeunissement de la population itinérante ou à risque.
- La présence grandissante de personnes de la communauté autochtone.
- Le vieillissement de la population itinérante et les problèmes sociaux-sanitaires qui y sont reliés.



5. Les enjeux d'ici 2012

Des investissements importants ont été consentis dans divers secteurs pour venir en aide aux personnes itinérantes, notamment, en ce qui concerne l'assistance matérielle, l'hébergement-dépannage et la réinsertion, le travail de rue et l'accompagnement, la santé, le logement avec soutien communautaire. Malgré cela, le phénomène persiste et prend même de l'ampleur. Les mécanismes et les causes multiples conduisant à l'itinérance sont toujours à l'œuvre : rareté du logement abordable et salubre ainsi que discrimination dans l'accès au marché locatif, toxicomanie, problèmes de santé mentale, marché de l'emploi difficile pour les personnes non qualifiées etc. De plus, Il y a une augmentation du nombre de personnes provenant du milieu carcéral qui se présentent dans les refuges et de personnes affichant un comportement violent.

Ainsi, les partenaires en itinérance conviennent de se donner un plan dans le but d'identifier des actions afin de :

- prévenir les risques de fragilisation de personnes susceptibles de se retrouver à la rue et de proposer des voies de sorties véritables.
- continuer à favoriser des réponses structurantes et à long terme pour contrer le syndrome de la porte tournante, l'instabilité et la marginalisation.
- renforcer le partenariat entre les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les ressources communautaires en itinérance.
- assurer un meilleur accès et un suivi plus approprié de cette population au sein du réseau de la santé et des services sociaux.
- favoriser les mécanismes de concertation et de collaboration avec le Service de police en vue de limiter, lorsque c'est possible, le recours à des mesures de judiciarisation.
- maintenir des conditions favorisant une cohabitation harmonieuse entre les citoyens.
- développer et soutenir l'action communautaire auprès des personnes itinérantes.
- mettre à jour les données et les informations socio-démographiques reliées au profil et aux caractéristiques des personnes itinérantes.

Sur cette base, cinq grandes orientations sont retenues dans la perspective de redonner du pouvoir aux personnes, soit :

- L'amélioration des conditions de vie des personnes itinérantes.
- L'accès aux services de santé et aux services sociaux.
- La réduction des problèmes de partage de l'espace public et le renforcement de l'exercice de la citoyenneté.
- La mise à jour des connaissances dans le domaine de l'itinérance.
- Le partenariat entre les réseaux institutionnels et le réseau communautaire qui implique notamment, une consolidation des ressources des divers réseaux.



6. Proposition d'objectifs et d'actions

Cette dernière partie vise à faire ressortir les principaux éléments sur lesquels devraient se concentrer l'action des différents partenaires au cours des 5 prochaines années. Ainsi, pour chacune des orientations générales mises de l'avant, des objectifs, des actions spécifiques à mener ainsi que les résultats attendus sont proposés. De plus, les actions retenues et les résultats attendus devront faire l'objet d'un suivi annuel. Le but, à cette étape-ci, est de valider auprès des différents partenaires l'analyse faite, les propositions d'actions mises de l'avant ainsi que l'engagement possible de chacun et ce, afin de dégager un consensus sur le plan d'action qui sera retenu.

6.1 Améliorer les conditions de vie des personnes itinérantes : des réponses aux besoins de base

Objectifs	Actions visées	Partenaires potentiels : responsable et collaborateur	Résultats attendus	Échéancier proposé
Maintenir des lieux sécuritaires pour combler les besoins de base chaque jour/année à toutes personnes sans-abri.	Maintenir un nombre suffisant de places en refuge d'urgence à bas seuil, selon l'évaluation des besoins des personnes et des couples, s'il y a lieu (H-F). Prévoir le financement requis à la mission globale des organismes offrant ces services.	Partenaires communautaires en collaboration avec l'Agence/Ville de Montréal-Direction de la diversité sociale.	Réponses selon les besoins	En continu.
Offrir un lieu de répit/décompression aux personnes exclues des ressources/services d'urgence, pour hommes et pour femmes.	Définir un projet et mettre en place une ressource appropriée en tenant compte du projet expérimental de l'Échelle (cf. rapport de recherche M.-M. Cousineau).	Agence-CSSS/ Ville de Montréal-Direction de la diversité sociale et arrondissement Ville-Marie/ organismes communautaires.	Ajout d'un lieu adapté pour les personnes itinérantes ayant besoin d'un répit.	2007-2008
Améliorer l'offre d'unités de logements sociaux avec soutien communautaire.	Développer des projets d'habitation présentés dans le cadre des programmations annuelles Accès-Logis (volet 3). Assurer le financement du soutien communautaire en logement social dans les nouveaux projets ciblés et dans ceux existants.	Organismes communautaires promoteurs de projets d'habitation-Ville de Montréal/Direction de projets – logement social et abordable – Gouvernements concernés Agence de la santé et des services sociaux/CSSS concernés.	Accueillir 10 % de projets pour les clientèles vulnérables à l'intérieur du programme de la ville.	Phase 1 : 2007-2008 Phase 2 : à préciser* En fonction de la révision de programmes en cours à la SHQ et des programmes subséquents.
Favoriser le maintien de maisons de chambres privées ou publiques et assurer des conditions de logement adéquates aux locataires.	Mise en œuvre du Cadre d'intervention sur les maisons de chambre en priorisant le maintien de la vocation des maisons de chambres, la socialisation et l'application du code du logement.	Ville de Montréal/Direction de projets – logement social et abordable et arrondissements Propriétaires de maisons de chambres, groupes communautaires.	Mise aux normes et amélioration des conditions de logement dans les maisons de chambres. Nombre visé : 200 chambres et studios.	Selon les disponibilités budgétaires des programmes de rénovation de la SHQ.
Donner accès à un centre de jour à la population itinérante masculine.	Identifier un/des projets offrant les services requis pour un centre de jour, comme alternative à la rue, aux personnes de plus de 30 ans. Renforcer l'accompagnement pour les personnes les plus vulnérables.	Agence-CSSS/organismes communautaires/ Ville de Montréal-Direction de la diversité sociale.	À déterminer avec les partenaires concernés.	2007

6.2 Assurer un meilleur accès aux services de santé et aux services sociaux : le bon service à la bonne place

Objectifs	Actions visées	Partenaires potentiels : responsable et collaborateur	Résultats attendus	Échéancier proposé
S'assurer d'une offre générale de services de 1 ^{ere} ligne pour les personnes itinérantes ou à risque de le devenir sur les territoires concernés.	Identifier et assurer le développement des services les plus appropriés, y compris des services psychologiques, en vue de prévenir la détérioration de l'état de santé des personnes itinérantes en situation d'itinérance.	Urgences des CH. CSSS. CJ, RAMQ. les organismes communautaires.		2007
Prévoir une ressource spécifique pour les personnes itinérantes âgées ou aux prises avec de sérieux handicaps physiques et/ou mentaux et ayant besoin de soins spécialisés à long terme, pour les hommes et pour les femmes.	Identifier un/des établissements du réseau de la santé et des services sociaux en mesure d'offrir des unités spécifiques pour les personnes dans le besoin. Déterminer le nombre de places nécessaires.	CSSS /Agence.	Offre selon le nombre de places nécessaires.	En continu
Améliorer l'accès aux services dans les urgences des CH et dans le suivi des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale.	Revoir la liste de répartition des malades psychiatriques (identification des hôpitaux de référence par période) Définir des protocoles de collaboration avec les CSSS des territoires et les autres établissements concernés pour le suivi. Faire la liaison avec le Plan d'action régional en santé mentale.	Quelques hôpitaux devraient être ciblés. Agence-CSSS-CH-CHSP/organismes communautaires.	Meilleur accès aux urgences. Amélioration de la qualité des soins et du suivi.	2007
Assurer l'accès à des services spécialisés pour les personnes itinérantes aux prises avec de graves problèmes d'intoxication.	Évaluer le nombre requis de places pour des services d'accueil, de soins et de dégrisement, dans la ressource la plus appropriée en tenant compte, entre autres, des besoins spécifiques des femmes.	Agence-CSSS-CR Organismes communautaires.	Augmentation du nombre de places offertes.	2007

6.3 Prendre des mesures afin de réduire les problèmes de partage de l'espace public et favoriser l'exercice de la citoyenneté : une place dans la cité

Objectifs	Actions visées	Partenaires potentiels : responsable et collaborateur	Résultats attendus	Échéancier proposé
Favoriser des stratégies de concertation avec les partenaires concernés.	Mise en œuvre des recommandations de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) * voir annexe 2.	Ville de Montréal - Direction de la diversité sociale, Arrondissement de Ville-Marie et SPVM/Agence/organismes communautaires/Comité de liaison /Partenaires privés. * voir annexe 2.		2007-2008
Convenir d'un usage équitable de l'espace public dans le respect de tous les citoyens là où le besoin se fait sentir.	Répertorier les interventions positives réalisées dans d'autres villes et élaborer des projets novateurs en matière de gestion de l'espace public. Ex. : Place de la Paix.	Ville de Montréal- Direction de la diversité sociale, SPVM et Arrondissements/ Agence/ Organismes communautaires.	Diminution des tensions dans l'espace public.	2007-2012
Développer des approches et des pratiques juridiques adaptées aux réalités de l'itinérance afin de faciliter la réinsertion sociale et de réduire la judiciarisation.	À préciser.	Ville et autres partenaires.		
Faciliter l'accès aux services juridiques pour les SDF qui en ont besoin.	Soutien individuel pour les démarches juridiques (clinique juridique). Formation appropriée des intervenants.	Organismes communautaires concernés/RAPSIM. Ministère de la justice. Services d'aide juridique. Procureur désigné.	Réduire ou éviter la judiciarisation.	En continu
Accroître l'accessibilité à des installations sanitaires publiques et l'accès à l'eau potable lorsque requis.	Identifier des lieux existants et mettre en place de nouvelles installations.	Ville de Montréal-Arr. Ville-Marie et du Plateau Mont-Royal / DSP/organismes communautaires.	Augmentation du nombre d'installations sanitaires publiques.	2007
Améliorer l'accessibilité aux programmes d'insertion en emploi.	Développement de partenariats.	C.L.E. / Organismes communautaires.	Adaptation des programmes aux besoins.	2008
Favoriser l'exercice du droit de vote.	Favoriser l'inscription des personnes itinérantes et la récolte des votes.	Ville de Montréal-Direction de la diversité sociale, Organismes communautaires.		

6.4 Mettre à jour nos connaissances dans le domaine de l'itinérance : ici et maintenant

Objectifs	Actions visées	Partenaires potentiels : responsable et collaborateur	Résultats attendus	Échéancier proposé
<p>Avoir une meilleure connaissance de la population itinérante sur le territoire au regard des paramètres suivants : population chronique, population transitoire, adulte incluant les populations issues de l'immigration, les jeunes de la rue, les familles, les populations autochtones, en intégrant l'analyse différenciée selon les sexes.</p>	<p>Développer un projet de recherche permettant d'obtenir une meilleure lecture de l'information sur les personnes itinérantes ou à risque de le devenir ainsi que sur les services disponibles.</p>	<p>Agence/Ville de Montréal - Direction de la diversité sociale -Arrondissement de Ville-Marie /Organismes communautaires.</p>	<p>Avoir un portrait à jour.</p>	<p>2008-2009</p>
<p>Identifier les situations/problèmes pouvant comporter des facteurs de risque importants pour la population itinérante.</p>	<p>Mettre en place un lieu de vigie (comité de liaison) pour l'identification de situations requérant une attention et des interventions particulières : ex : les jeunes 16-17 ans</p> <p>Identifier des portes d'entrée pouvant mener des personnes à la rue</p> <p>Prévoir des plans d'actions appropriés.</p>	<p>Ville de Montréal- Direction de la diversité sociale / Agence-CSSS/ Organismes communautaires/SPVM</p> <p>Agence/Ville de Montréal - Direction de la diversité sociale /Organismes communautaires/Centres jeunesse/Centres de détention.</p>	<p>Mesurer les impacts sur les populations en situation d'itinérance.</p>	<p>En continu</p>

6.5 Le partenariat entre les réseaux incluant la consolidation des ressources communautaires / et des services institutionnels pour les SDF : travailler ensemble

Objectifs	Actions visées	Partenaires potentiels : responsable et collaborateur	Résultats attendus	Échéancier proposé
Identifier les besoins prioritaires et assurer le financement requis pour le maintien et le développement des services en itinérance.	À définir avec l'ensemble des partenaires. (pour l'Agence : référer au cadre de partenariat entre les établissements et les organismes communautaires de janv. 2005)	Agence/CSSS/Ville/autres bailleurs	À préciser	En continu
Assurer une formation adéquate aux intervenants communautaires et institutionnels s'adressant à cette population.	Rencontres d'information/ formation Ex. : la violence en itinérance	Agence/CSSS Jeanne-Mance/Ville-Direction de la diversité sociale/RAPSIM.		

Annexes

Annexe 1

Liste des membres du comité de liaison en itinérance de Montréal ayant contribué aux travaux.

Monsieur Jacques Boivin Coordonnateur/conseiller en développement de l'habitation Direction de projets - logement social et abordable – Ville de Montréal	Madame France Labelle Directrice Refuge des jeunes de Montréal
Madame Suzanne Carrière Directrice des services spécifiques CSSS Jeanne-Mance - CLSC des Faubourgs	Monsieur Guy Lacroix Conseiller en développement communautaire Direction de la diversité sociale - Ville de Montréal
Madame Toni Cochand Directrice générale Le Bon Dieu dans la rue	Madame Isabelle Landry Agent socio-communautaire SPVM, poste de quartier 21
Lise Corbin Conseillère à la Direction réseau-est Agence de la santé et des services sociaux de Montréal	Madame Claudine Laurin Directrice générale Fédération des OSBL d'habitation de Montréal
Monsieur Yvon Couillard Directeur Groupe d'entraide à l'intention des personnes toxicomanes séropositives et itinérantes	Madame Geneviève Lefebvre Chef de service – Programme itinérance Centre Dollard-Cormier
Madame Micheline Cyr Directrice Auberge Madeleine	Madame Sabrina Lemeltier Directrice Plein Milieu
Madame Sylvie Desbiens Infirmière Équipe mobile URHESS - CHUM	Monsieur Yann Morrisseau Curateur délégué Le Curateur public du Québec
Madame Norma Drolet Conseillère à la Coordination des dossiers régionaux Agence de la santé et des services sociaux de Montréal	Monsieur Luis Osorio Directeur Armée du Salut
Monsieur Pierre Gaudreau Coordonnateur Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal	Madame Johanne Ouimet Chef de l'administration des programmes Itinérance, VIH-Sida et clinique IVG CSSS Jeanne-Mance - CLSC des Faubourgs
Madame Marie Germain Directrice Centre Service Canada	Monsieur James Hughes Directeur général Old Brewery Mission

Annexe 2

Rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Recommandations	Partenaires
<p>Étude des moyens alternatifs à la remise de contraventions à des personnes itinérantes ou à leur incarcération, tout en préservant l'harmonie sociale.</p> <p>Création d'une clinique juridique mobile.</p> <p>Accompagnement des personnes itinérantes à travers les différentes étapes du processus judiciaire.</p> <p>Nomination d'un procureur désigné à la Cour municipale.</p>	<p>Comité de travail spécifique piloté par la CDPDJ / Ville de Montréal – Direction de la diversité sociale, Arrondissement de Ville-Marie, STM et SPVM / RAPSIM / Organismes communautaires concernés / Ministère de la justice.</p>
<p>Recherche d'alternative à la remise de constats d'infraction à des personnes itinérantes dans le métro.</p>	<p>Table de travail distincte pilotée par la CDPDJ / Ville de Montréal – Direction de la diversité sociale, Arrondissement de Ville-Marie, STM et SPVM / RAPSIM.</p>
<p>Mise en œuvre d'un projet de médiation sociale qui définira les possibilités et moyens d'interventions préventives visant à éviter les incidents et à favoriser la cohabitation pacifique de tous dans l'espace public, en donnant aux policiers qui répondent à des plaintes d'autres outils que la contravention.</p>	<p>CDPDJ / Ville de Montréal – Direction de la diversité sociale, Arrondissement de Ville-Marie, STM et SPVM / RAPSIM.</p>
<p>Analyse de la réglementation municipale pertinente aux contraventions émises à l'encontre de personnes itinérantes pour en mieux comprendre les interprétations et son application.</p>	<p>CDPDJ / Ville de Montréal – Direction de la diversité sociale, Arrondissement de Ville-Marie, STM et SPVM / RAPSIM.</p>
<p>Informier davantage la population sur les situations qui, selon l'interprétation que fait la Ville de Montréal de la réglementation municipale, constituent ou non des infractions.</p>	<p>Ville de Montréal – Direction de la diversité sociale, Arrondissement de Ville-Marie, STM et SPVM .</p>